



COMMUNE DE LINXE

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID : 040-214001554-20240405-240405H1515H1-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 05 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre le cinq avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Linxe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Thierry GALLEA, Président.

Date de la convocation : mardi 02 avril 2024

Présents :

Thierry GALLEA, Dominique ROBERT, Stéphane SERE, Delphine CHOLE, Julien DESBIEYS, Chantal GARROUSSIA, Carine DUPUY, Isabelle DARRICAU, Jean-Luc LAHOUE, Marine FOURGS

Absents :

Marie DURAN

Pouvoirs :

Véronique MORA a donné pouvoir à Mme GARROUSSIA; Cédric CHATON a donné pouvoir à Mme ROBERT; Marc VERNIER a donné pouvoir à M. GALLEA

Nombre de membres afférents 15

Nombre de membres en exercice 15

Présents 10

Pouvoirs 3

Votants 13

N° DEL20240405-010

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2023 COMMUNE DE LINXE

M. Thierry GALLEA, Maire, déclare :

1- que le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

2- lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		72 520,91		632 615,91	0,00	705 136,82
Opérations de l'exercice	691 553,87	338 236,37	1 662 304,37	1 810 483,41	2 353 858,24	2 148 719,78
TOTAUX	691 553,87	410 757,28	1 662 304,37	2 443 099,32	2 353 858,24	2 853 856,60
Résultats de clôture	280 796,59	0,00	0,00	780 794,95	0,00	499 998,36
Réstes à réaliser	637 924,18	870 431,43			637 924,18	870 431,43
TOTAUX CUMULES	918 720,77	870 431,43	0,00	780 794,95	637 924,18	1 370 429,79
RESULTATS DEFINITIFS	48 289,34	0,00	0,00	780 794,95	0,00	732 505,61

3- constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du receveur, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de



roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;


4- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

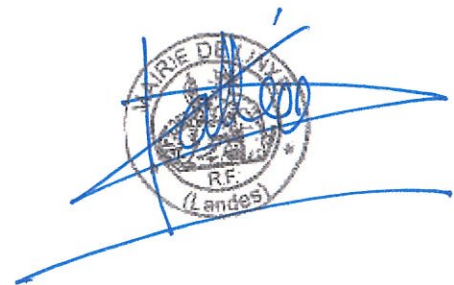
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, décide :

L'APPROBATION du Compte Administratif 2023 de la Commune de Linxe.

Vote : Adopté à la majorité des suffrages exprimés avec une abstention (Thierry GALLEA n'a pas pris part au vote).

le 8 avril 2024
la secrétaire de séance
Mme Chantal Garroustia


Signé le , 8 avril 2024
le Maire,
Thierry GALLEA



Thierry GALLEA

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.